

Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 6 (1933-1938)

Heft: 3

Artikel: Le financier Jean-Henri Huguetan à Amsterdam et à Genève

Autor: Sayous, André-E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1002593>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE FINANCIER JEAN-HENRI HUGUETAN
A AMSTERDAM ET A GENÈVE

par

André-E. SAYOUS.

Au cours de nos recherches sur l'histoire de la banque à Genève ¹, notre attention a été attirée sur le réfugié français Jean-Henri Huguetan, qui a joué, entre l'été de 1703 et le printemps de 1705, un rôle considérable dans la vie économique de cette République et jusque dans ses relations avec l'étranger. Sur beaucoup de points, la correspondance du Résident de France La Closure complète les données des Registres du Conseil; cependant, la personnalité et les actes mêmes d'Huguetan n'y apparaissent pas clairement, et la *France protestante* des frères Haag ², qui fournit quelques renseignements sur sa famille, obscurcit plutôt que n'éclaire les événements les plus extraordinaires de sa vie en affirmant que « Louis XIV » a cherché à le « dépouiller » et Pontchartrain à le faire enlever en Hollande où il s'était enfui.

M. Stelling-Michaud, qui avait déjà parlé d'Huguetan dans son ouvrage sur Saint-Saphorin ³, a précisé son exposé dans une intéressante communication à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève sur « deux aspects du rôle de Genève pendant

¹ « La banque à Genève pendant les XVI^{me}, XVII^{me} et XVIII^{me} siècles » (*Revue économique internationale*, septembre 1934).

² Article *Huguetan*, dans la première édition, Paris, 1856, la seconde édition s'arrêtant au milieu des noms qui commencent par H.

³ Villette-lès-Cully, 1935 (cité sous la forme : STELLING-MICHAUD I).

la Guerre de la Succession d'Espagne ¹ » basée sur des documents non seulement suisses, mais français, anglais et allemands.

La vie de Jean-Henri Huguetan restait assez mystérieuse; il était à peu près impossible de prendre parti sur les faits les plus importants du côté des « Huguetanistes » — le mot est d'un de ses adversaires, M^{me} Jean Tourton — ou des nombreux « anti-Huguetanistes ». De nouvelles recherches s'imposaient. Tandis que M. Stelling-Michaud se tournait vers le Danemark où Huguetan a fini sa longue vie comme comte de Gyldensteen et a laissé des descendants hautement placés, et n'avait guère de succès, nous sommes allé en Hollande et avons été assez heureux pour y trouver des renseignements sur presque tous les points intéressants de sa vie jusqu'à son départ pour Copenhague. Nous avons, il est vrai, été précédé par M. van Biema, lequel, attiré par l'histoire du bel hôtel que la Bibliothèque royale de La Haye occupe aujourd'hui sur le Voorhout et qui a été construit par une *Huguetan de Mercier et de Vrijhoeven* ², nièce de Jean-Henri, a été simplement entraîné à conter l'existence si curieuse et accidentée de ce dernier personnage. Mais M. van Biema n'a guère fait que déblayer le terrain: son exposé est presque incohérent et doit être soigneusement contrôlé à cause de nombreuses fautes d'impression. Aussi sommes-nous remonté souvent aux sources, toutefois non sans quelques difficultés. Nous avons fini par retrouver le « *factum judiciaire* » — comme l'on dit à Genève — de M^{me} Jean Tourton dans son procès contre Huguetan; il est, à la fois, très rare ³, parce que Jean-Henri Huguetan en aurait fait détruire tous les exemplaires qu'il aurait trouvés, et d'une grande importance pour contenir une reproduction de la correspondance de celui-ci avec son représentant à Paris après sa

¹ B.H.G., t. VI, 2^{me} livraison, p. 147 et suivantes (STELLING-MICHAUD II).

² Titre du livre, La Haye, 1918.

³ *Memorie instructyf in de zake van den weduwe Jean Tourton... tegens Jean-Henri Huguetan* (de 1711); un exemplaire — celui dont s'était servi M. van Biema — en est entré tout récemment aux Archives municipales de La Haye (K^c 40), et un autre existe aux Archives municipales d'Amsterdam sous le nom d'Huguetan dans les dossiers relatifs aux familles. Nous citerons ce mémoire sous la forme: *Mémoire Tourton*.

fuite de France, ainsi qu'une sorte de certificat de l'immoralité d'Huguetan délivré en 1707 par de nombreux hommes d'affaires genevois. Il y a été répondu sous la forme d'une « Lettre de M. T. D. M. sur l'affaire de M. Huguetan »¹, exposé fait par l'intéressé lui-même ou sur ses indications et fournissant assez de données dont l'exactitude peut être contrôlée, pour imposer confiance et ... permettre de passer rapidement sur des faits discutables sans frapper le lecteur. Un mémoire de Jacques Butini², Genevois exerçant à Paris le métier de banquier, dans un autre procès contre Huguetan, n'a guère d'intérêt pour porter contre celui-ci des accusations très générales et bien connues, et insister presque exclusivement sur ce que Butini a été — ou aurait été — un tiers-porteur de bonne foi d'une lettre de change et non simplement un homme de paille.

Nous nous croyons en mesure maintenant d'établir une biographie aussi complète et exacte que possible de Jean-Henri Huguetan jusqu'à 1711 environ. Elle sera très utile pour comprendre le financement de la Guerre de la Succession d'Espagne d'une façon générale et, plus particulièrement en ce qui concerne Genève, les origines des opérations financières importantes des Genevois peu avant la crise de 1709³ et l'affaire de Law⁴.

1^o *Jean-Henri Huguetan à Lyon, puis à Amsterdam ; de la librairie à la finance.* — Les Huguetan avaient à Lyon, vers le milieu du XVII^e siècle, une belle situation ; ils étaient alliés à deux familles protestantes bien connues et estimées, les Ducros et les Des Angibaud. Deux d'entre eux, jurisconsultes de profession, avaient acquis des connaissances et une certaine expérience de la vie en voyageant en Suède — nouveau lien

¹ Un exemplaire en français, daté de La Haye 1711, en existe à la Bibliothèque Royale de La Haye (KNUTTEL, *Catalogus van de panfletten...*, La Haye, 1900, n° 15979) et une traduction en hollandais dans les dossiers déjà indiqués des Archives municipales d'Amsterdam. En abrégé : *Lettre*.

² A la Bibliothèque Royale de La Haye (KNUTTEL, *Catalogus*, n° 15419).

³ Nous publierons prochainement une étude sur le financement de la guerre de Succession d'Espagne par la France de 1701 à 1709.

⁴ Voir notre mémoire sur *Law et les Genevois* dans la *Revue d'histoire suisse* 1937, p. 310-340.

avec le protestantisme ! — et dans la Méditerranée ¹, mais ils étaient généralement des imprimeurs et des éditeurs de livres.

Jean-Henri est né à Lyon en 1665 d'un père, homme cultivé, commerçant et surtout libraire, et d'une mère, née Pérachon, de la lignée des bons orfèvres et des libraires de ce nom. On nous le présente comme ayant eu, dès sa jeunesse, peu de goûts littéraires : il n'aurait lu que Rabelais, et encore sans doute moins pour son style que pour ses tableaux de haute liesse ; il se serait spécialement préparé à gagner de l'argent dans les affaires. A la Révocation de l'Édit de Nantes, la mère partit pour la Hollande avec ses enfants, déjà grands, son fils Marc étant même homme. Un trait précise bien la tournure d'esprit de Jean-Henri : bien qu'ayant en 1685 à peine vingt ans, il resta à Lyon après le départ des siens le temps nécessaire pour « sortir les biens de sa famille à quelques fonds près » ².

Dès 1686, Marc Huguetan, frère aîné de Jean-Henri, devint bourgeois d'Amsterdam. Il s'y enrichit vite dans le commerce des livres, alors florissant, et dans les opérations de change et de spéculation : il sut, comme ancien Lyonnais, plus habitué au premier genre d'opération que ce n'était le cas pour les Hollandais, faire des arbitrages, et autant aider les spéculateurs par des prêts que courir lui-même des risques, de même que consolider sa situation par un mariage avantageux. C'est lui qui se mit en relations d'affaires non seulement avec quelques-uns de ses anciens concitoyens les mieux placés, mais avec Guillaume et Antoine Saladin et avec Sabot, Pasquier et C^{ie}, de Genève ³.

En 1694, Marc, Jean-Henri et Pierre Huguetan formèrent à Amsterdam une société pour le commerce des livres sur la base d'une clientèle déjà existante et fort développée, en y joignant de nouveaux capitaux ⁴. Angliviél de la Beaumelle,

¹ E.-M. MOURIER (encore un Genevois ; est-ce ce qu'il avait entendu à Genève qui le poussa à écrire son article ?), Huguetan af Gyldensteen (*Iris og Hebe*, revue danoise, janvier 1807), reposant sur une documentation fournie en large partie par les descendants de Jean-Henri.

² *Lettre*, p. 5.

³ VAN BIEMA, p. 5.

⁴ *Ibid.*

qui ne manquait aucune occasion de prouver son esprit, parle d'« une grande fortune faite par eux à vendre des bréviaires et des missels »¹ — ce qui a beaucoup de piquant de la part de protestants émigrés pour cause de religion ! — ; on a seulement la preuve qu'ils obtinrent des États-Généraux un « octroi » pour l'impression du Dictionnaire de l'Académie française, des Œuvres complètes d'Ovide, du Glossaire de Du Cange et de la traduction de la Vie des hommes illustres de Plutarque², et qu'ils publièrent, avec fort tirage, l'œuvre de Sarasin et le Dictionnaire historique, sans compter les histoires de la fameuse papesse Jeanne et les lettres sur l'architecture de Vignole³. Comme telle était la règle à Amsterdam à cette époque-là, les Huguetan se livraient, soit en société, soit personnellement, aux branches de commerce les plus diverses : de négociants spécialisés, ils tournaient en hommes d'affaires profitant de toutes les occasions favorables, et, partant d'opérations de change, en marchands-banquiers. Dès 1700, leur situation semble avoir été bonne car ils habitaient sur l'aristocratique Heerengracht⁴.

Bientôt, Jean-Henri, seul sans doute généralement, mais peut-être parfois avec ses frères, en particulier avec son frère Marc, riche et entreprenant, fut, selon sa propre formule, « choisi pour l'un de ceux qui firent le plus de remises aux armées de la Grande-Bretagne en Flandre⁵ ». Ainsi, à la fin du XVII^e siècle, devenait-il de plus en plus franchement banquier et financier, en assurant le déplacement des fonds nécessaires aux armées par des traites ou le transport d'espèces, et octroyant des crédits de quelques mois très utiles à un belligérant. Il acquit des connaissances qui allaient être pour lui particulièrement précieuses.

En 1701, Jean-Henri épousa une Testas, d'une bonne famille d'origine bordelaise réfugiée à Amsterdam ; ce premier mariage,

¹ *Mémoires et lettres de Madame de Maintenon*, Maestricht, 1776, t. IV, p. 138.

² VAN BIEMA, p. 15.

³ *Ibid.*, p. 6.

⁴ *De Navorscher*, tome XVII, p. 93. Il s'agit, sans doute, d'un immeuble ayant appartenu aux Blaeuw, les grands libraires.

⁵ *Lettre*, p. 5.

qui fut assez court, n'eut aucune influence sur sa vie d'homme d'affaires.

Lorsque la guerre de la Succession d'Espagne commença, « plusieurs banquiers hollandais s'engagèrent à faire des remises d'argent pour le paiement des armées de France en Flandre et en Italie »¹, et ces opérations continuèrent après le début des hostilités des Provinces-Unies avec la France² : « M. (Jean-Henri) Huguetan, ayant pu imiter les Hollandais, traita avec M. (Samuel) Bernard ». Il était d'autant plus en état d'intervenir qu'il avait bien réussi dans la librairie et qu'au cours de 1702, il avait hérité de la majeure partie de la belle fortune de son frère Marc. Il sentait, dès la signature du nouvel acte de société avec son frère Pierre, qu'il serait amené, un jour ou l'autre, à quitter Amsterdam : il prévoyait expressément dans le contrat le cas où ses affaires l'entraîneraient à Londres³.

A l'été de 1703, les Provinces-Unies se virent, sous une énergique pression de l'Angleterre, dans l'obligation d'interdire le commerce et les échanges de correspondance avec les États ennemis⁴. Jean-Henri Huguetan, qui était fort engagé du côté français⁵, ne pouvait plus faire revenir les capitaux qui lui étaient dus par la France ; il se dirigea sur Genève, « ville neutre », a-t-il dit, tant pour liquider le passé⁶ que pour continuer, si possible, une activité aussi productive.

II^o *Jean-Henri Huguetan à Genève, et son conflit avec Samuel Bernard.* — A peine arrivé à Genève, Huguetan vit discuter l'opportunité de sa présence. Aglionby, ministre d'Angleterre en Suisse, se plaignit de ce qu'il continuât ses opérations⁷ ; aussi

¹ *Lettre*, p. 5.

² VAN DEN HAUTE, *Les relations anglo-hollandaises aux débuts du XVIII^e siècle*, Louvain, 1932, pp. 260 et suiv.

³ VAN BIEMA, p. 8.

⁴ VAN DEN HAUTE, *ouv.* cité.

⁵ Londres, *Public Record Office, Entry Books, Holland*, t. LXIX, p. 217, et *State Papers*, vol. 224, p. 47 (cité d'après STELLING-MICHAUD II, p. 153).

⁶ *Lettre*, p. 5.

⁷ AEG., R.C. 203, 28 juillet 1703.

fut-il obligé de se retirer aux environs immédiats de la ville sur le territoire savoyard; il prenait, de là, ses dispositions, se procurait des capitaux et du change auprès des Genevois par l'appât d'un beau bénéfice, intérêts et agios compris. Mais, bientôt, la Savoie rompit avec la France, Huguetan revint à Genève et les protestations contre lui devinrent particulièrement vives. Les Alliés se montrèrent menaçants, et l'Empereur prouva, plus que jamais, son mécontentement en maintenant la prohibition sur son territoire des marchandises genevoises¹. Les banquiers genevois voyaient en Huguetan un heureux rival. Les industriels ne trouvaient plus de crédit, car tout l'argent disponible était drainé par celui-ci grâce à un taux d'intérêt très élevé, en même temps qu'ils étaient fort touchés par les mesures que les Alliés prenaient contre eux. Mais la France fit de si vives remontrances que les Conseils de Genève durent accepter momentanément la situation: l'amitié de la puissante voisine était en jeu; de plus, des mesures de rétorsion pouvaient atteindre les Genevois en France, notamment à Lyon², et une parité de traitement des deux groupes hostiles aurait abouti à une interdiction aussi positive des opérations avec les Alliés, ce qui aurait mécontenté beaucoup de Genevois.

Huguetan, qui avait passé des contrats avec Samuel Bernard, était donc un « sous-traitant »: se procurait le change nécessaire ou envoyait des monnaies à l'étranger, parfois en les drainant sur place, et recevait, en remboursement, des traites sur des Trésoriers généraux ou des receveurs particuliers de France. Les Genevois, sans doute, préféraient ces engagements-là à des engagements d'Huguetan, et, d'ailleurs, durant les premiers temps, n'eurent pas ou guère — nous visons ainsi de brefs retards — de plaintes à formuler; Huguetan l'a affirmé³, et nous avons tout lieu de croire que c'est avec raison; le même point de vue devait être soutenu dans des circonstances très voisines, en 1709, par Jean-Antoine Lullin, le neveu, dirons-nous pour

¹ STELLING-MICHAUD I et II.

² Paris, Archives des Affaires Étrangères, reg. Genève, vol. 24, p. 136.

³ « De 1685 à 1705, pas la moindre plainte ne fut dirigée contre Huguetan » (*Lettre*, p. 3).

bien le distinguer de son oncle aux mêmes prénoms, chef de la branche Lullin de Châteauvieux.

Huguetan nous a fait connaître l'importance des opérations qu'il avait contractées avec la France vers cette époque-là : « par mois, jusqu'à 1.500.000 livres tournois en Flandre, 2.000.000 en Italie, 300.000 en Allemagne, sans parler d'autres fournitures casuelles très considérables »¹. En 1704, sa situation se trouva singulièrement aggravée par le sort des armes françaises : « Les fournitures qu'il fit en Bavière lors de la bataille d'Hœchstædt (celle de 1704) furent totalement dissipées avec l'armée ; après cette défaite, on lui fit souffrir de grandes pertes dans ce pays-là par la saisie de ses commis et de leurs fonds tant en argent qu'en lettres de change ; on lui enleva en Allemagne des sommes très considérables qu'il y faisait voiturier en espèces pour l'armée. Quelques courriers qui étaient chargés de son or pour l'armée d'Italie, gardèrent ces sommes et disparurent pour toujours »². Ce bref tableau donne bien des indications précieuses sur la technique financière de ce genre d'opérations à l'époque.

Durant la même année, Huguetan avait à souffrir de retards dans les remboursements, alors que l'argent valait à Lyon « jusqu'à 8 % par paiement » (c'est-à-dire par trimestre !) ³, autant que de la dépréciation de la monnaie française avec laquelle on le remboursait : le louis d'or qui avait été calculé jusque-là à 12 livres 10, l'était maintenant à 15, et l'écu, compté auparavant à 3 livres 10, l'était à 4 ⁴. Tout naturellement, il demanda à Bernard une « compensation », dont le principe semble bien avoir été admis, mais que rien ne vint préciser ⁵. Un conflit éclata alors entre les deux financiers. La Closure nous a renseigné sur ce conflit dans les termes suivants : « l'un et l'autre étaient fort attentifs à leurs intérêts » ; Bernard était « un peu tiran » et « vouloit donner la loi partout »,

¹ *Lettre*, p. 6.

² *Lettre*, p. 13.

³ *Ibid.*

⁴ *Lettre*, p. 6.

⁵ Archives Nationales, premières pièces du dossier de la banqueroute d'Huguetan, G 7, carton 1123.

tandis qu'Huguetan était « plus habile »¹. Et La Closure d'ajouter ce qui nous paraît préciser de la façon la plus vraisemblable le motif principal de cette lutte: « Bernard craignait que le s^r Huguetan ne s'allât établir en France et ne traitât directement avec le Contrôle général des Finances ou, au moins, avec d'autres personnes avec lesquelles celui-ci aurait traité². » Aucun doute que tel était l'avis de Fatio, conseiller du Résident de France, l'un des hommes les mieux placés de Genève pour se rendre compte de la vérité.

Huguetan fit trois voyages à Paris, croyant toujours être arrivé à une solution conforme à ses intérêts. Furieux ou découragé, il finit par écrire à Paris qu'il « sursoyait à ses paiements à Milan et à Anvers jusqu'à la remise d'une couverture »³. Fort ennuyé, Chamillart chargea La Closure de le décider à venir le voir en le rassurant sur ses propres intentions; La Closure remit à Huguetan la lettre du ministre comme valant sauf-conduit; mais, dès son arrivée, on lui imposa les décisions de prétendus arbitres, tous gens dépendant plus ou moins du Contrôle général des Finances ou assez mal disposés vis-à-vis du financier. Sous prétexte d'appliquer une décision de tiers impartiaux, on l'obligea, en le menaçant « d'aller à la Bastille », de remettre des lettres de change: pour 3.000.000 de livres sur Milan, près de 4.000.000 sur Paris, 800.000 sur Anvers, les lettres de change acceptées par Bernard étant, par mesure de prudence, laissées en dépôt à Paris. Et de façon à pouvoir le poursuivre à Genève et écarter toute supposition de violence, on lui fit dater les traites de cette dernière ville!⁴

La surveillance dont Huguetan était l'objet s'étant alors relâchée, « il se retira adroitement et avec diligence de Paris »; les gens envoyés à sa poursuite arrivèrent trop tard à Anvers: il se trouva bientôt à Amsterdam, hors d'atteinte.

III. *Huguetan à Amsterdam; ses relations avec les Anglais et la tentative de l'enlever.* — Selon Huguetan, dès son arrivée

¹ Archives Nationales, G 7, carton 544, dossier 10, lettre du 11 décembre 1704.

² Archives Nationales, G 7, carton 1123, lettre du 22 décembre 1704.

³ *Lettre*, p. 6.

⁴ *Lettre*, p. 16.

à Amsterdam, « il expédia deux courriers aux banquiers de Paris qui avoient accepté ses lettres de change pour leur dire qu'ils ne devoient pas les payer, puisqu'il n'étoit ni en état ni en volonté de les indemniser après les injustices qui lui avoient été faites à Paris et après la violence que l'on y avoit employée »¹. Cette version n'apparaît pas absolument exacte aux lecteurs des lettres qu'il adressa d'Amsterdam à son correspondant de Paris, Dufour². Si leurs instructions prouvent un esprit plus fertile en expédients qu'habitué à la rectitude, la situation explique, et même légitime en une certaine mesure, sa trop grande habileté; ce n'était que par des artifices qu'il pouvait se tirer d'affaire en face de si puissants et entreprenants adversaires; les procédés malhonnêtes de ceux-ci justifiaient ou, pour le moins, rendaient nécessaires des procédés semblables; à la force il ne pouvait guère opposer qu'une certaine duplicité. Or, il était d'une importance capitale pour lui de retirer de France, au plus vite, sa fortune, en crainte qu'elle ne fut saisie sans qu'on lui donnât la contre-partie de ses paiements. En vue d'atteindre son but, il fit naître une certaine hésitation sur ses intentions véritables, ce qui lui donna le temps d'escompter en France et à l'étranger un montant considérable de traites; et il laissa supposer qu'il avait en vue de régler ses comptes hors de France en recevant en Hollande des billets de monnaie, alors qu'il pratiquait ainsi parce que ces billets, titres au porteur, étaient pour lui de liquidation plus aisée. Il n'a jamais dit quelles sommes il arriva à se procurer ainsi. On a affirmé qu'il s'agissait de « millions », et la vie qu'il a menée par la suite, ainsi que les remboursements qu'il a été obligé de faire, tendent à démontrer l'exactitude d'une estimation élevée. M^{me} Tourton a parlé, dans son « Mémoire », de trois millions venus de France, sans compter les transferts de ses commis à Anvers, Lille, Genève, Milan et Gênes, d'importance à peu près égale, au total donc quelque six millions de livres³;

¹ *Lettre*, p. 18.

² Longs appendices au Mémoire Tourton. Dufour était le beau-frère de Gallatin, banquier genevois à Amsterdam.

³ *Mémoire Tourton*, p. 5. — Van Biema est arrivé à un chiffre identique (v. p. 149) en partant des déclarations de Dufour.

plus que sa fortune, en calculant même largement ses bénéfices des années précédentes, et c'est là ce qu'il y a de grave dans sa conduite.

Lorsque les vraies intentions d'Huguetan apparurent nettement, le scandale fut énorme. Il ne fut plus question que « de sa duplicité et de sa malhonnêteté »¹. Dès la fin de 1704, Samuel Bernard l'avait traité de « l'homme le plus fourbe qui ait jamais été »²; cela est vrai en une très large mesure, nous l'avons vu, mais Bernard était le dernier homme à avoir le droit de s'en plaindre maintenant. Huguetan a eu beau dire qu'« il souda (solda) en bons deniers comptant toutes les parties courantes qu'il devoit à ses correspondants tant de la ville d'Amsterdam que d'autres des Provinces-Unies et ailleurs chez les puissances alliées — s'adressant aux tribunaux hollandais, il faisait ainsi une déclaration qu'il croyait lui attirer des sympathies! —, de sorte qu'il n'y resta pas débiteur d'un seul denier à personne »³. Sa conduite vis-à-vis des personnes étrangères à ses difficultés avec le Contrôle général des Finances de France, ne pouvait cependant guère se défendre. Il avait pris, en France et en Suisse, des positions importantes: il l'a reconnu expressément dans une lettre datée du 23 juillet 1704 et adressée au Contrôle général⁴, et il aurait dû se montrer, dans ses relations d'affaires avec les deux pays, plus désireux de s'exécuter, dans la mesure où il s'était lui-même engagé. Ses correspondants français, surtout les de Meuve, Goy et Yvon, se trouvèrent dans l'obligation de payer le montant des lettres de change qu'ils avaient acceptées pour son compte — en vue de toucher une commission de 1/2 %, puis de 1 % lorsqu'il voulut les appâter! —. Les de Meuve, hommes considérés et riches, mais paraissant avoir été assez naïfs et l'être demeurés longtemps,

¹ Voir les lettres écrites de Genève par le marquis Gaspard Perrinet d'Arzeliers, correspondant du ministre d'Angleterre en Suisse, à ce dernier (Londres, *Public Record Office, Foreign Office, Switzerland, Misc. papers*, n° 12, H.O; il y en a une copie aux Archives fédérales de Berne).

² Archives Nationales, G 7, carton 1123, lettre du 24 décembre 1704.

³ *Lettre*, p. 18.

⁴ « Ceux qui ont traité avec moi veulent avoir satisfaction de moi » (Archives Nationales, G 7, carton 1123).

sinon n'ayant pas su comment se dégager, perdirent toute leur fortune et durent même demander, après une suspension de paiements, un arrangement à leurs créanciers en ne leur remettant que 30 % du montant des sommes dues par eux ¹ !

A Genève, on ne cessa de maudire Huguetan. On le traita, de tous les côtés, de fourbe et de voleur. Méritait-il généralement cette dernière accusation ? Vis-à-vis de la plupart des personnes avec lesquelles il avait traité, il n'était intervenu que comme un simple agent ayant remis des assignations sur le Trésor français sans garantie de sa part, si, il est vrai, il avait recommandé les opérations avec une éloquence particulière. La perte que l'on entrevit (« huit millions dus par la France, deux millions de traites endossées par des Genevois », selon le marquis des Arzeliers, qui ajoutait : « et Huguetan n'a rien ici dans sa maison »²) et qui se produisit en partie seulement, provint surtout du règlement des assignations sur le Trésor français non en monnaie mais en billets de monnaie dépréciés, ce qui n'était pas la faute d'Huguetan. Les endos sur les traites le mirent souvent directement ou indirectement en cause. De fait, les défaillances furent peu nombreuses à Genève en 1705, beaucoup moins nombreuses qu'en 1709 : les bénéfices réalisés depuis quelque temps amortissaient en large partie, souvent amplement, les pertes nouvelles. Plus d'un, au lieu de réaliser les billets de monnaie avec forte perte, conserva ses capitaux en France dans l'espoir de leur trouver un emploi fructueux et dans l'attente de circonstances plus favorables pour les rapatrier.

En 1708, M^{me} Jean Tourton apporta aux tribunaux hollandais un certificat de Genevois dont nous reproduisons les passages principaux : « Nous, soussignés, déclarons que c'est ici chose connue : que Jean-Henri Huguetan a trompé ses créanciers à Paris et jusqu'à ses meilleurs et plus fidèles amis ; qu'il s'en est retiré frauduleusement après avoir dérobé des sommes considérables... ; que, sans dire adieu à quiconque, il a pris les effets de ceux qui lui avoient donné leur confiance, tant ici qu'à Lyon et à Paris, sans satisfaire personne ; qu'il est

¹ Archives Nationales, G 7, carton 1123, dossier de la banqueroute d'Huguetan.

² Source indiquée, lettre du 8 juillet 1705.

parti comme banqueroutier, en devant de grandes sommes à divers négociants ¹. » Plusieurs marchands-banquiers, et en particulier de très considérables, ne signèrent pas cette sorte de parère: ni les deux Jean-Antoine Lullin — Huguetan, dans sa correspondance, a l'air d'avoir eu une admiration plus spéciale pour le neveu, comme d'ailleurs Bernard ² —, ni Boissier, qui prenait de l'importance sur la place, avec son beau-frère Sellon, assez spécialisé dans le trafic de la soie ³, ni Turrettini, ni les Saladin — nous verrons, en ce qui concerne ces derniers, pourquoi. La liste contient vingt-quatre noms ou raisons sociales: Rigot et C^{ie}, Fatio et fils, J. Bégon, Jean et André Mallet-Genoud, Camp et Banal, E. de Normandie, les frères Le Maire, Pierre Favre, Gervais et Rieux, Guainier, Lombard père et fils, Antoine Bertrand et fils, les frères Perdriau, Abraham et Fr. Gallatin, J.-J. Bonnet, de la Resseguière, Sautter et Rotmont, Jean Mallet et fils, les frères Marcombes, Alexandre Sollicoffre, Horneca, Antoine Aubert, Am. Perdriau, A. Borel Perron et Agier.

La *Lettre* défendant Huguetan remarque, à propos de cette liste: Ce sont là des « marchands de divers ordres, la plupart françois de naissance, d'intérêt ou d'inclination, dont plusieurs d'entre eux ont fait banqueroute et même ont été cassés ou suspendus de leurs charges (ceci a été écrit après la crise de 1709), et plusieurs autres sont encore fort intrigués dans les affaires de France. A la vérité, j'en excepte quelques-uns, qui sont gens d'honneur, mais qui se sont laissé entraîner mal à propos au torrent, puisqu'ils déclarent des choses qui ne sont pas de leur certaine connaissance, et qu'il n'est pas vrai que M. Huguetan ni les siens se soient retirés de Genève comme des banqueroutiers, puisqu'il ne se trouvera pas à Genève une seule personne qui puisse légitimement leur demander un denier » ⁴.

Huguetan, accompagné de sa mauvaise réputation, ne

¹ *Mémoire Tourton*, p. 47 (Nous retraduisons en français une traduction hollandaise).

² Encore en juillet 1705, « M. Bernard fournira en billets (de monnaie) Huguetan pour la prétention de Lullin et C^{ie} » (Archives Nationales, G7, cart. 1123).

³ A.E.G., P. H., n° 4050.

⁴ *Lettre*, p. 40.

trouva pas d'abord un endroit où il put jouir de la tranquillité. Il partit pour l'Angleterre où il comptait se prévaloir de son hostilité vis-à-vis de la France. Il avait informé le gouvernement anglais qu'il avait entre ses mains cinq mille livres sterling appartenant à des sujets du Roi de France, et insisté auprès de lui pour qu'on lui permît de confisquer cette somme à son profit ¹. En réalité, il cherchait ainsi à obtenir la reconnaissance d'un principe, quitte à invoquer celui-ci pour les quelques centaines de mille livres sterling en sa possession; mais la proposition, jugée sans doute inélégante, fut écartée et lui fit plutôt du tort. Il n'obtint que la permission de séjourner dans le pays.

Les créanciers ou prétendus créanciers d'Huguetan se mirent sur ses traces. Les plus habiles furent les Genevois Antoine Saladin et fils. L'un des associés de cette maison partit de France pour Londres avec des lettres de recommandation, et accompagné des sympathies du Contrôle général des Finances, auquel il avait promis de s'occuper d'un règlement non seulement personnel mais plus large. Il sut informer les ministres de la Reine de la vie et des procédés d'Huguetan et obtenir du chancelier d'Angleterre un statut déclarant Huguetan banqueroutier. Dans ces conditions, il eut vite satisfaction pour la somme considérable qu'il réclamait, et put déclarer bientôt qu'« il était sorti d'affaire avec Huguetan d'une façon qu'il avait tout lieu de dire satisfaisante ». Il amorça aussi des négociations en vue d'un règlement plus étendu, mais partit avant d'avoir pu les mener à bonne fin ².

Cet exemple fut suivi par Cornelis Witttaert, de Rotterdam, et aussi par Jean-Louis Calandrini, un Genevois encore, qui, toutefois, n'obtint d'abord qu'une caution et dut attendre un règlement par suite des incidents judiciaires que son débiteur souleva ³.

¹ VAN BIEMA, p. 149.

² D'après le *Mémoire Tourton*, p. 7, le *Calendar of Treasury Papers, 1702-1709*, éd. J. Redington, Londres 1874, p. 384, DE BOISLISLE, *Correspondance des Contrôleurs Généraux des Finances avec les Intendants des Provinces*, t. II, p. 260, et le factum judiciaire, vol. IV, n° 9, des A.E.G.

³ *Mémoire Tourton*, p. 7.

La situation en Angleterre se compliquant sans cesse, Huguetan se décida à revenir en Hollande, sous le prétexte de s'arranger avec ses créanciers, ce qui lui fit obtenir, à la demande même de ceux-ci, puis renouveler par la suite, une « lettre de sûreté de corps »¹.

Huguetan lui-même a déclaré qu'il trouva « la plupart des banquiers d'Amsterdam intéressés avec la France » — malgré les interdictions ! — et qu'il rechercha « tous les moyens qui pourroient nuire au Royaume de France »². Il espérait acquérir la sympathie des tribunaux hollandais par une telle déclaration, sans se douter que cette attitude vis-à-vis de sa patrie faisait une impression assez défavorable à lui même en pays ennemi. Il écrivit à Marlborough et joignit à sa lettre « un mémoire suggérant les moyens pour empêcher la France de payer ses troupes jusqu'à la fin de la campagne »³; ce mémoire a, malheureusement, disparu; on peut entrevoir cependant par la *Lettre*⁴ qu'il s'en prenait aux « banquiers (des pays alliés, surtout de Hollande) qui continuaient à soutenir le crédit chancelant de la France » et que, selon lui, « sans leur secours, il était certain qu'elle auroit été contrainte à faire la paix ». Le 27 juillet 1707, Huguetan écrivait au Grand-Pensionnaire Antoine Heynsius, particulièrement hostile à la France, que « le chevalier Bernard dans un seul jour avoit fait tirer par son correspondant de Lyon cent mille écus sur Messieurs André Pels et fils (les grands banquiers d'Amsterdam) » et que lui, Huguetan, « ayant représenté que cela regardoit les affaires du Roy de France, ledit Pels les a toutes laissé protester »; puis il expliquait dans un nouveau mémoire « ce qui se passoit à Lyon », et concluait qu'« il seroit fort nécessaire que l'on fut informé en France et en d'autres pays que Bernard et autres banquiers de la Cour de France perdoient leur crédit chès les banquiers de la Hollande, pour les mettre hors d'état de soutenir celui

¹ VAN BIEMA, p. 150.

² *Lettre*, p. 19.

³ Archives de l'État de la Haye, *Secreete Resolutien van de...Heeren Staten van Hollandt*, 1707.

⁴ *Lettre*, p. 26.

de la France »¹. L'interdiction du trafic et de la correspondance avec les pays ennemis fut alors renouvelée², mais pas plus respectée, semble-t-il, pour le moins de la part des plus puissants commerçants d'Amsterdam.

De leur côté, les créanciers d'Huguetan ou, plus exactement, ceux qui se prétendaient tels, cherchèrent à obtenir l'exequatur pour la Hollande des jugements qu'ils avaient pris contre lui dans leur pays assez aisément³. Mais Huguetan se défendit avec énergie en déclarant la prétention de M^{me} Tourton, en tant qu'héritière de son mari, comme manquant de base, faute d'exécution du contrat avec Bernard, et celle de Jacques Butini comme une pure et simple comédie⁴. Sa situation était, il est vrai, assez affermie parce qu'il s'agissait de capitaux qui avaient servi à faire la guerre à la Hollande.

Le gouvernement de la France désirait se débarrasser d'un adversaire aussi encombrant, et les banquiers de Paris, qui ne pouvaient aboutir dans leurs démarches en vue d'un règlement définitif, mettre la main sur leur débiteur récalcitrant dont on ne tirerait quelque chose que par la force.

D'après La Beaumelle, dont l'affirmation a été retenue par Haag, « le Roi donna commission au capitaine Gautier d'enlever Huguetan »⁵. Tout au plus, le gouverneur de Namur aurait promis à l'organisateur Gautier, fort équivoque personnage, une pension considérable, le rang de lieutenant-colonel dans les armées du Roi et « la faveur spéciale de celui-ci » — formule de circonstances —; Huguetan, avec plus de vraisemblance, a mis en cause le ministre de France à La Haye, très gêné par sa campagne antifrançaise, et les banquiers parisiens Nicolas Goy et Louis Yon. L'on arrive ainsi à accepter celle des traditions d'après laquelle un représentant de la France offrit à Gautier de se rencontrer en Hollande avec les banquiers Yon, Goy, Locher (encore un Suisse) et Le Gouteux pour s'assurer de la personne d'Huguetan et le conduire de force en France.

¹ VAN BIEMA, p. 144.

² *Resolutiem* déjà citées.

³ *Mémoires Tourton et Butini*.

⁴ *Lettre*.

⁵ *Ouvr. cit.*

Lors de son séjour en Hollande, Gautier se serait, en effet, mis en relations avec ces banquiers, et aurait établi avec eux un projet en vue de se saisir à main armée de la personne d'Huguetan pour le livrer ensuite aux autorités françaises¹.

Rien n'est plus amusant — mais bien long — et, du fait des efforts prolongés des Français et de la connaissance que les autorités hollandaises en auraient eue, plus extraordinaire que le récit qu'Huguetan a donné des préparatifs de la tentative d'enlèvement dans une déclaration devant les autorités judiciaires². Reproduisons l'exposé plein de brio que La Beaumelle a fait des motifs pour lesquels la tentative échoua : « Huguetan, trahi par son valet de chambre, fut conduit à la dernière ville de Hollande. La dernière barrière s'ouvrait lorsque un soldat qui avoit entrevu une robe rayée au moment où Gautier sortoit du carrosse pour donner quelques ordres, s'avança et ouvrit la portière pour voir la belle que les voyageurs cachaient avec tant de soin. Au lieu d'une femme, il vit un homme en bonnet de nuit, les fers aux pieds et un ballon à la bouche. La barrière se referma, Gautier et ses records furent saisis. » En tout cas, le capitaine Gautier fut condamné à être exécuté et le fut effectivement, le domestique d'Huguetan fut pendu, et un commerçant, Ammonet, entré dans la conjuration, fut expulsé à vie, tandis que des ordres étaient donnés de se saisir des complices qui s'étaient échappés, y compris le lieutenant-colonel « suisse » Genet, et les banquiers parisiens Yon et Goy, qui eussent pu payer très cher leur violation du droit des gens³.

En 1708, Jean-Henri épousa, en secondes noces, la comtesse de Nassau-Odyck, descendante du prince Maurice, fils du Taciturne, et de sa maîtresse Margaretha van Mechelen (Malines). Ce mariage devait, bien entendu, lui procurer des relations et des protections, sans compter une grosse dot, car sa belle-mère était l'une des plus riches héritières de la Zélande⁴.

Les poursuites judiciaires de ses créanciers n'en continuèrent

¹ VAN BIEMA, chapitre XII.

² VAN BIEMA, chapitre XIII.

³ Le secrétaire d'Huguetan pendant toute cette période fut un jeune Genevois, Jacques Du Pan, dont le rôle a été des plus correct.

⁴ VAN BIEMA, p. 99.

pas moins. Il y tint tête longtemps en changeant de résidence et en employant tous les artifices possibles. Désireux cependant d'en finir avec ses ennemis, d'autant plus que sa fortune était très grande et devait, un jour ou l'autre, le faire bien accueillir dans quelque pays assez respectueux de l'argent et peu sensible aux accusations relatives à un assez lointain passé, il arriva, pour la première fois, en 1711, en Danemark où il finit par s'établir.

IV^o *Huguetan au Danemark ; jugement de sa personnalité.* Ce diable d'homme — on ne saurait parler autrement — se rendit au Danemark mais n'y resta guère jusqu'en 1727, époque où il s'y fixa vraiment. Le voilà en Suède, puis au service du tsar ; il alla même aux Indes orientales. Il était infatigable.

Une dizaine d'années après les événements que nous avons relatés, la France demandait encore son extradition au roi de Danemark ! Heureusement pour lui, la France, de son côté, refusait d'extrader un financier danois ! On aurait encore tenté de l'enlever sur un bateau français ! Il ne s'appelait plus que « Monsieur d'Odyck », du nom d'une propriété de la famille de sa femme ; il était inscrit, dès 1712, sur la liste des nobles de Norvège et de Danemark ; il devint chambellan et finit par faire partie de la congrégation de l'Église protestante française de Copenhague. En 1717, il acheta la vaste propriété de Gyldensteen à laquelle était attaché le titre de comte¹. Il était cependant trop homme d'affaires pour ne pas s'occuper de finance, de commerce et d'industrie. Il suivit les idées de Law, mais avec une plus grande expérience et plus de succès. Il ne mourut qu'en 1749 à l'âge de quatre-vingt-seize ans, après avoir, selon La Beaumelle, « tiré le Danemark de la barbarie, en y établissant des compagnies maritimes, des manufactures de laine et de soie, ainsi qu'une banque » ; il mourut, paraît-il, du chagrin de n'avoir pas obtenu le Cordon bleu de l'ordre royal de l'Éléphant². *Se non e vero...*

¹ Voir le mot Gyldensteen dans C. F. BRICKA, *Dansk biografisk Lexikon*, Copenhague, 1887 et années suivantes.

² Nous avons écrit ce bref résumé d'après F.-L. MOURIER, œuvre citée, et VAN BIEMA, pp. 93 et suivantes.

Les témoignages sur Huguétan sont très contradictoires. L'opinion publique, en tout cas, a été très sévère pour lui; la meilleure preuve en est un dicton longtemps conservé dans les milieux populaires de la Hollande :

*Wie stelen wil en stelen kan,
Die stelen soo als Huguétan,*

c'est-à-dire :

« Celui qui veut et peut voler,
Doit voler comme Huguétan. »

Il a eu aussi des défenseurs, comme M^{me} Du Noyer, qui a écrit dans ses Mémoires¹ : il s'est trouvé en face de « gens qui avaient si mal tenu la parole qu'on lui avait donnée qu'il ne se croyait plus obligé à leur garder la sienne »; en d'autres termes : à malhonnêtes, malhonnête et demi. Pour le juger, le mieux est de retenir quelques-uns de ses traits de caractère et de reprendre les diverses périodes de sa vie.

Un portrait de lui, que M. van Biema a publié en tête de son livre, nous le représente en riches vêtements, pourtant avec des traits plus fins et spirituels que nobles. Jusqu'à 1705, nul ne s'est plaint de lui. Lorsque sa lutte avec Samuel Bernard éclata, il avait sans doute, comme tous les traitants et sous-traitants, abusé de la situation défavorable de la France, mais, dans l'ensemble, ses réclamations étaient justifiées. Il a fallu, pour qu'il eût une conduite plus discutable, qu'il se vît acculé à une ruine certaine s'il suivait les directives qui lui étaient imposées. Il a eu certes des torts : ne pas distinguer suffisamment, entre les gens qu'il avait engagés dans le financement de la guerre, ceux qui avaient voulu surtout être remboursés directement par le Trésor français et ceux qui avaient traité avec lui d'une façon spéciale; *faire feu de tout bois sans se soucier des semi-escroqueries qu'il pouvait ainsi commettre*. A ce point de vue-là, il a bien été un fripon, si difficile que ce fût pour lui d'établir des distinctions entre les gens. Ce qui a frappé beaucoup les contemporains, c'est sa *ruse*, que nous avons vue extrême et qui le rend peu sympathique.

¹ 1757, t. III, p. 137 (H. y est pour Huguétan).

Dans la dernière période de sa vie, « il passa pour l'homme le plus aimable dans la société, le plus prévoyant dans le conseil, le plus droit dans le commerce, le plus compatissant pour les pauvres ». Aussi pouvons-nous, devons-nous même, nous demander s'il n'a pas *dévié du droit chemin par suite surtout des procédés de Samuel Bernard et de son entourage, Contrôle général des Finances et milieu financier, vis-à-vis de lui.*

Conclusion: Place d'Huguetan dans l'histoire financière et plus spécialement dans celle de Genève. — Huguetan était un excellent technicien; comme Lyonnais il connaissait très bien les changes et, à Amsterdam, il s'était perfectionné dans le maniement des capitaux. C'étaient là de fortes et solides qualités au moment où la France avait besoin d'argent et ne savait comment en transmettre là où elle en avait emploi. Il a donc été l'un des meilleurs traitants ou sous-traitants d'une période très difficile.

A Genève, il a eu un rôle considérable, que les historiens n'ont pas encore aperçu, pour avoir limité leurs travaux à la vie politique et religieuse. Son rôle peut y être comparé, croyons-nous, dans le domaine financier, à celui de son contemporain Pierre Fatio dans la politique: de même que ce dernier a donné un développement à des idées dont l'influence sera grande à plusieurs occasions au cours du XVIII^e siècle, de même Huguetan a diffusé des méthodes et fait naître des appétits qui domineront, à peine modifiés par suite de situations nouvelles et de dures leçons, pendant la même période. Bien entendu, Huguetan n'a pas été plus que Fatio un inventeur, mais un *animateur*. Ni l'un ni l'autre n'a été sans reproche, le caractère de l'un et de l'autre a été discuté avec raison; mais il est impossible de ne pas constater *la place* qu'ils ont prise dans l'histoire par leur activité.

Les événements financiers qui se produisirent à Genève après le départ d'Huguetan mériteront une seconde étude: il est possible de les préciser avec autant de netteté et d'une façon aussi utile.
